

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

Décès de S. A. S. ALBERT I^{er}, Prince Souverain de Monaco

LES DERNIERS INSTANTS.

S. A. S. le Prince Albert I^{er} s'est éteint, lundi 26 juin, à 16 heures 45, à la clinique de la rue Georges-Bizet.

Malgré les cruelles souffrances qu'il endurait, le Prince a montré un calme et un stoïcisme qui ont fait l'admiration de tous ceux qui l'entouraient.

S. A. S. le Prince Louis a eu la douleur de ne pouvoir assister aux derniers moments de Son Père qu'il avait quitté, confiant dans une guérison prochaine, après l'intervention chirurgicale dont le succès avait autorisé tous les espoirs, pour rejoindre Son poste à Oppeln (Haute-Silésie), à l'État-Major du Général Le Rond.

S. A. S. Madame la Duchesse et Monseigneur le Duc de Valentinois n'avaient pas quitté l'Auguste malade depuis le dimanche matin et avaient passé, à Son chevet, la nuit du dimanche au lundi.

Ils ont reçu Son suprême adieu et ont recueilli Son dernier soupir.

LES CÉRÉMONIES FUNÈRES.

À 22 heures, le 26 juin, en présence de Madame la Duchesse et de Monseigneur le Duc de Valentinois, la dépouille mortelle du Prince défunt a été placée dans une ambulance automobile où ont pris place l'abbé Klein et le Docteur Louët, Médecin particulier du Prince, et transportée à Son Hôtel, 10, avenue Président-Wilson.

À l'arrivée du corps, Monseigneur le Duc, entouré de la Maison Civile et Militaire du Prince et de nombreux amis personnels, Se trouvait au domicile mortuaire. Madame la Duchesse, que l'émotion et la fatigue avaient accablée, avait été dans l'obligation de Se retirer.

L'Auguste défunt a été porté dans Sa chambre au premier étage, où une chapelle ardente provisoire avait été préparée.

Dans la soirée du 27 juin, le Docteur Elie Faure a procédé à l'embaumement. Le Prince a été ensuite revêtu de Son uniforme, la poitrine barrée du Cordon blanc et rouge de Grand Maître de l'Ordre de Saint-Charles, et portant les plaques de Saint-Charles et de Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

Le mercredi matin, à 8 heures, en présence du Duc de Valentinois et de la Maison Civile et Militaire, le Prince a été transféré de Sa chambre dans un des salons du rez-de-chaussée

disposé en chapelle ardente. Le défunt a été étendu sur un lit de parade au milieu de la pièce. Derrière Sa tête, un autel avait été dressé. Des cierges brûlaient à l'entour du lit mortuaire. Des fauteuils pour la Famille, pour les religieuses et pour les personnes qui veillaient à tour de rôle étaient rangés à droite et à gauche. Des fleurs ornaient toute la pièce.

Tous les matins, à 8 heures et demie, une messe a été dite sur l'autel dressé dans la chapelle ardente, en présence de la Famille et des personnes de l'intimité, alternativement par M. l'Abbé Klein, M. l'Abbé Cornette et M. l'Abbé Breuil.

Le samedi, la messe a été célébrée à 9 heures, par M^{gr} Ceretti, Nonce apostolique, qui a donné l'absoute.

ARRIVÉE DE S. A. S. LE PRINCE LOUIS.

S. A. S. le Prince Louis, venant d'Oppeln où il avait reçu la notification officielle de Sa promotion au grade de Général, est arrivé en gare du Nord, le mercredi à 9 heures 35. Son Altesse Sérénissime, qui portait l'uniforme kaki de Colonel de la Légion Étrangère, était attendue par Monseigneur le Duc de Valentinois, l'Abbé Cornette et le Docteur Louët. Son Altesse a été saluée sur le quai de la gare par M. Bonnefoy-Sibour, Préfet de l'Aisne, au nom du Ministre des Régions libérées et du département de l'Aisne.

À Son arrivée à l'Hôtel de l'Avenue Président-Wilson, le Prince a été salué par la Maison Civile et Militaire et s'est immédiatement rendu auprès de Son Père.

À 15 heures, S. A. S. le Prince a reçu le Lieutenant-Colonel de Vassoigne venu pour Lui renouveler les condoléances que S. Exc. M. le Président de la République avait, dès lundi soir, fait parvenir au Cabinet du Prince, et le Chef adjoint du Cabinet de la Présidence du Conseil chargé de la même mission au nom du Gouvernement.

S. Exc. M. l'Ambassadeur d'Italie s'est également rendu auprès de S. A. S. le Prince Louis pour offrir à Son Altesse les condoléances du Gouvernement de S. M. le Roi.

M. le Ministre de la Marine est venu apporter ses condoléances personnelles et celles de la Marine Française.

S. M. I. l'Empereur d'Annam a chargé Son Mandarin Civil de présenter Ses condoléances au nouveau Souverain.

LA MISE EN BIÈRE ET LE TRANSFERT.

Samedi, à 11 heures et demie, en présence de S. A. S. le Prince Louis et de Monseigneur le Duc de Valentinois, entourés de la Maison Civile et Militaire, la dépouille mortelle du Prince défunt a été mise en bière.

S. A. S. Albert I^{er} repose dans un cercueil dont l'intérieur est garni de satin blanc capitonné. Ce cercueil, lui-même, est contenu dans un second cercueil de plomb dans le couvercle duquel a été ménagée une ouverture, fermée d'une vitre, qui permet d'apercevoir le visage du Prince. Enfin, le cercueil de plomb est à son tour renfermé dans un cercueil en chêne verni à panneaux avec poignées argentées et vis argentées. Sur le couvercle, un crucifix en argent. Au-dessus de la croix et en dessous du volet, ouvert à hauteur du visage du Prince, est fixée une plaque en argent portant l'inscription suivante :

SON ALTESSE SÉRÉNISSE
ALBERT I^{er}
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
NÉ LE 13 NOVEMBRE 1848
ACCESSION AU TRÔNE LE 10 NOVEMBRE 1889
DÉCÈDE LE 26 JUIN 1922

Avant que la bière fût refermée, M. l'abbé Cornette a donné la bénédiction.

À 15 heures, il a été procédé à la levée du corps en présence de S. A. S. le Prince, de S. A. S. Madame la Duchesse et de Monseigneur le Duc de Valentinois.

Le corps a été transporté dans un fourgon, suivi du Clergé, du Général de Pélacot, Premier Aide de camp, et du Docteur Louët, Médecin particulier, jusqu'à la gare de Lyon.

La Compagnie P.-L.-M. avait, par mesure exceptionnelle, fait placer sur la voie de départ le wagon-salon aménagé en chapelle ardente et entièrement tendu de noir. Le cercueil a été directement transporté dans le wagon. L'abbé Cornette a donné la bénédiction ; les cousins d'honneur ont été placés au pied de la bière et le wagon a été plombé, puis refoulé en tête de la voie où le train rapide de 20 heures est venu l'accrocher.

S. A. S. le Prince Louis, Madame la Duchesse et Monseigneur le Duc de Valentinois, qu'accompagnait S. A. S. la Princesse Antoinette, ont pris place dans un lit-salon.

Des wagons avaient été réservés pour les Hauts Dignitaires, la Maison Civile et Militaire et les Délégués de la population monégasque.

LES CONDOLÉANCES.

Lundi soir, dès qu'ils ont été informés de la mort du Prince, S. Exc. le Président de la République et S. Exc. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, qui, au cours de la maladie, avaient fait prendre fréquemment des nouvelles de S. A. S. le Prince Albert, ont fait présenter leurs condoléances.

Dans la journée du mardi, eut lieu le défilé de toutes les hautes personnalités venues pour rendre un suprême hommage au Souverain défunt. On relève, entre autres, sur les registres les noms de :

Le Général Lasson, au nom de M. Millerand ; M. Pierre de Fouquières, au nom du Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères ; tous les Membres du Cabinet ; M^{sr} Cerretti, Nonce apostolique ; l'Ambassadeur d'Italie et la Comtesse Sforza ; M. Myron T. Herrick ; le Ministre de l'Intérieur et M^{me} Maunoury ; Prince Charoon, Ministre de Siam ; le Ministre de Norvège et la Baronne de Wedel Jarlsberg ; Samad Khan, Ministre de Perse ; le Ministre des Pays-Bas et M^{me} Loudon ; M. Joao Chagas, Ministre de Portugal ; M. le Maréchal Foch ; Prince Roland Bonaparte ; M. et M^{me} Émile Loubet ; M^{me} Stéphen Pichon ; M. Autrand, Préfet de la Seine ; M^{me} Vesnitch ; M. A. Metaxas, Chargé d'Affaires de Grèce ; M. et M^{me} L.-L. Klotz ; Général Berdoulat ; Duc et Duchesse de Bisaccia ; le Ministre de Roumanie et M^{me} Antonesco ; le Conseiller de la Légation Roumaine et M^{me} Georges Stoïcesco ; Duc de Luynes ; Comte et Comtesse d'Haussonville ; M. et M^{me} René Viviani ; Princesse Et. Galitzine ; Duc et Duchesse de Guiche ; Princesse de Beauvau ; Princesse Camille de Polignac ; Baronne James de Rothschild ; Comte et Comtesse Ch. de Bourbon-Chalus ; Comte et Comtesse d'Harcourt ; Marquis de Gontaut-Saint-Blancard ; Comte de Valon ; Comtesse B. de Clermont-Tonnerre ; Marquis et Marquise de Chambrun ; M. Aristide Briand ; M. et M^{me} Jean Lanes ; Comte et Comtesse Clary ; M. Georges Leygues ; Comtesse Albert de Mun ; Baron et Baronne H. de Rothschild ; Marquis et Marquise de Dion ; M^{me} Henry Deutsch de La Meurthe ; Comte d'Audiffret-Pasquier ; M. Louis Dausset ; Vicomte et Vicomtesse de La Tour du Pin-Verclause ; M. François Arago ; Marquis et Marquise de Polignac ; Général Malleterre ; Comtesse Gastaldi ; Comte et Comtesse de Boisrouvray ; Comte Gastaldi ; Vice-Amiral Charlier ; Général Journée ; M. Maurice Binder ; Colonel Benitez ; Marquis et M^{lle} de Tanlay ; Comte et Comtesse André d'Ormesson ; Comtesse de Waru ; Comte Gabriel de La Rochefoucauld ; Comte et Comtesse Ch. de Germiny ; M. Pierre Decourcelle ; M. Louis Forest ; Comte de Montry ; M. Adolphe Landry ; le Président élu de la République Argentine et M^{me} de Alvear ; Marquis de Peralta ; Duchesse de Cadaval ; Comte Zamoïsky ; Prince et Princesse Galitzine ; Duc et Duchesse de Polignac ; M. Liouville, au nom de M. le Maréchal Lyautey ; M. Philippe Crozier ; Général Buat ; Marquis Davidsard ; Princesse H. de Polignac ; Comte François de Ramel ; Comtesse de Gramont ; Général Poulléau ; M^{me} Paul Deschanel ; M. J.-J. Hyde ; M. Pierre-Plessis ; Comtesse Eugène d'Harcourt ; Comte Primoli ; M. François Arago ; Comte et Comtesse de Villefranche ; Comte et Comtesse du Périer de Larsan ; Marquis et Marquise de Créqui-Monfort ; M. et M^{me} André d'Eichthal ;

Vicomte du Peloux ; M^{me} Ernesta Stern ; Comte et Comtesse M. de Polignac ; Comte et Comtesse F. de Mérode ; M^{me} Roger Douine ; Prince et Princesse Vogoridy ; Comte R. de Foras ; Marquis de Girardin ; M^{me} Roba-Deutsch de La Meurthe ; Baron et Baronne de Graffenried-Villars ; M^{me} Boas de Jouvenel ; Vice-Amiral Grasset ; M. et M^{me} Louis Cahen d'Anvers ; Vicomtesse et M^{lle} de Faria ; Marquis de Tanlay ; Comtesse et M^{lle} Sampieri ; M. et M^{me} Serge Lederlin ; Marquis de Monteynard ; M. et M^{me} Georges Kohn ; M^{me} et M^{lle} de la Ville-Le Roulx ; Vicomte A. de Pourtalès ; Comte Rœderer ; Marquis et Marquise de Montferrier ; M. et M^{me} Willy Blumenthal ; M. J.-L. Dumesnil ; M. et M^{me} Charles Blumenthal ; Vice-Amiral Baron Didelot ; M. Georges Prestat ; Général F. Pellegrin ; Lieutenant de Colbert ; Comte et Comtesse du Taillis ; M. et M^{me} Lazare Weiller ; Comtesse du Taillis douairière ; Comte et Comtesse Klecker de Balazuc ; Comtesse de Waresquiel ; Baron et Baronne Gérard Fabvier ; Comte de Reinach-Cessac ; Marquis et Marquise de Chasseloup-Laubat ; M. Walter Berry ; Baron et Baronne Pierre de Langlade ; M^{me} de Nuovina ; Comte François de Ramel ; M. Frédéric Madrazo ; M^{me} Félix Decori ; M. et M^{me} Marcel Hersent ; Baron Blavot ; etc.

M. le Président de la République Française, dès que la nouvelle de la mort de Son Altesse Sérénissime a été portée à sa connaissance, a fait tenir à S. A. S. le Prince Louis la lettre suivante :

« Monseigneur,

« C'est avec une profonde tristesse que j'ai reçu la « nouvelle du décès de Son Altesse Sérénissime le « Prince Albert I^{er} qui a consacré toute Son existence « à la Science et dont la mort laissera parmi les « savants d'unanimes regrets.

« Les liens qui unissent la France et la Princi- « pauté sont si intimes que vous ne pouvez douter « en cette cruelle épreuve de la part très sincère que « nous prenons à Votre deuil.

« Veuillez, Monseigneur, croire à mes sentiments « de haute estime et de douloureuse sympathie.

« A. MILLERAND. »

D'autre part les télégrammes de condoléances n'ont cessé d'affluer à l'adresse du Prince. Nous reproduisons ci-dessous le texte de ceux qui ont été adressés par les Souverains et Chefs d'Etat et ceux qui émanent des plus hautes personnalités ainsi que les réponses adressées à leurs signataires :

Du Saint-Siège :

« Saint-Père douloureusement affecté à la nou- « velle du décès de S. A. S. le Prince Albert, Votre « Bien-Aimé Père, s'associe à Votre deuil, au deuil « de toute la Famille et de la Principauté entière, « et priant Dieu pour repos éternel du regretté « Défunt, accorde de cœur à Votre Altesse, à la Du- « chesse et au Duc de Valentinois, comme gage de « réconfort, la bénédiction apostolique.

« Cardinal GASPARRI. »

Son Eminence le Cardinal Gasparri,
Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté,
Palais du Vatican, Rome.

« Profondément touché du télégramme que Votre « Eminence a bien voulu m'adresser au nom du « Saint-Père dans le malheur irréparable qui m'a « frappé moi, ma Famille et la Principauté, je la « prie de transmettre mes remerciements à Sa Sain- « teté avec l'hommage de tous mes sentiments de « respect et d'attachement auxquels s'unissent la « Duchesse et le Duc de Valentinois.

« LOUIS. »

De S. M. le Roi de Grande-Bretagne :

Please convey to Prince Louis of Monaco the following message :

« The Queen and I are grieved to hear of the « death of your distinguished father whose friend- « ship we had enjoyed for many years. His loss « will be deplored in the world of science to which « his labours had so greatly contributed. We assure « you of our sincere sympathy.

« GEORGE, R. I. »

S. M. le Roi de Grande-Bretagne.

« Je remercie profondément Votre Majesté, ainsi « que Sa Majesté la Reine, des condoléances que « Vous m'adressez en termes si glorieux pour mon « Bien-Aimé Père. Je Vous prie d'agréer, ainsi que « la Reine, l'hommage de mon respect.

« LOUIS. »

De S. M. le Roi d'Italie :

« J'apprends avec profonde tristesse la nouvelle « du décès du très regretté Père de Votre Altesse et « je tiens à Lui exprimer mes condoléances les plus « vives pour la perte si douloureuse.

« VITTORIO EMANUELE. »

S. M. le Roi d'Italie.

« Je reçois avec la plus vive gratitude l'expression « des sympathies de Votre Majesté et Lui présente « mon respect.

« LOUIS. »

De S. M. la Reine-Mère d'Italie :

« Profondément affligée, je prends la part la plus « vive à la grande douleur qui a frappé Votre Altesse « et je Lui offre mes plus affectueuses condoléances.

« MARGHERITA. »

Sa Majesté la Reine Marguerite.

Bordighera.

« Je remercie infiniment Votre Majesté de la part « qu'Elle veut bien prendre à mon grand deuil et je « La prie de croire à mon respectueux attachement.

« LOUIS, Prince de Monaco. »

De S. M. le Roi d'Espagne :

« Je t'accompagne dans ta grande peine. Tu sais « bien combien j'aimais ton Père et combien je suis « désolé.

« ALFONSO R. »

Sa Majesté le Roi, Madrid.

« Profondément ému de la part que tu prends à « mon deuil, je te prie d'accepter l'expression de « ma gratitude et de mes plus affectueux sentiments.

« LOUIS. »

De S. M. la Reine d'Espagne :

« Prie recevoir mes plus sincères condoléances « dans ce grand malheur.

« VICTORIA EUGENIA. »

Sa Majesté la Reine d'Espagne,

Madrid.

« Les condoléances que Votre Majesté veut bien « m'adresser m'inspirent une vive gratitude. Je la « prie d'agréer l'hommage de mon respect. »

De S. M. la Reine-Mère d'Espagne :

« Veuillez accepter mes très sincères condoléances « pour la perte douloureuse que vous venez d'éprou- « ver.

« MARIA CHRISTINA. »

Sa Majesté la Reine Maria-Christina,

Madrid.

« Je prie Votre Majesté d'agréer mes très vifs « remerciements et l'hommage de mon respect.

« LOUIS. »

De S. M. le Roi des Belges :

« Elisabeth et moi t'adressons nos plus vives « condoléances et t'assurons de la part sincère que « nous prenons à ta douleur. Nous éprouvons pour « ton Père un bien fidèle attachement.

« ALBERT. »

Sa Majesté le Roi,
Bruxelles.

« Je reçois avec émotion ton affectueux télégramme
« et t'en remercie. Croyez, la Reine et moi, à mon
« bien sincère attachement.

« LOUIS. »

De S. M. le Roi de Suède :

« Je t'exprime ma vive condoléance à l'occasion
« du décès de ton Père.

« GUSTAF. »

Sa Majesté le Roi,
Stockholm.

« Reçois l'expression de ma profonde gratitude
« pour tes sympathiques condoléances.

« LOUIS. »

De S. M. le Roi de Danemark :

« Vous prie d'accepter l'expression de ma profonde
« sympathie.

« CHRISTIAN R. »

Sa Majesté le Roi Christian,

« Je remercie bien sincèrement Votre Majesté de
« sa sympathie et vous assure de mes affectueux
« sentiments.

« LOUIS. »

De S. M. le Roi de Norvège :

« Acceptez l'assurance de ma sympathie profonde
« dans votre perte douloureuse.

« HAAROM R. »

Sa Majesté le Roi de Norvège,
Vardö.

« La sympathie de Votre Majesté dans mon deuil
« cruel me touche profondément, et je lui en
« exprime ma reconnaissance émue.

« LOUIS. »

De S. M. le Roi de Roumanie :

« La triste nouvelle du décès de ton vénéré Père
« m'a beaucoup affligé et je partage de tout cœur
« ta profonde douleur. Je te prie de croire à mes
« sentiments de sincère affection.

« FERDINAND. »

Sa Majesté le Roi,
Bucarest.

« C'est avec une émotion sincère que je reçois tes
« si cordiales condoléances. Accepte l'expression de
« mes affectueux sentiments.

« LOUIS. »

De S. M. la Reine de Roumanie :

« De tout cœur je prends part à votre douloureuse
« perte. J'avais la plus grande admiration pour votre
« bien aimé Père.

« MARIE. »

Sa Majesté la Reine,
Bucarest.

« Les paroles de Votre Majesté me touchent au
« cœur. En lui disant ma gratitude, je La prie d'ac-
« cepter mon respectueux hommage.

« LOUIS. »

De S. M. le Roi de Serbie :

« Profondément touché de la nouvelle du décès
« de Son Altesse le Prince Albert, je m'empresse de
« vous transmettre mes condoléances les plus sin-
« cères et l'expression de mes sentiments amicaux.

« ALEXANDRE. »

Sa Majesté le Roi Alexandre,
Belgrade.

« Le télégramme de condoléances de Votre Majesté
« me touche particulièrement et je prie le Roi
« d'agréer l'assurance de ma sincère amitié.

« LOUIS, Prince de Monaco. »

De S. M. la Reine-Mère de Portugal :

« Toute ma profonde et douloureuse sympathie.

« AMÉLIE. »

Sa Majesté la Reine Amélie,
Versailles, Notre-Dame.

« Je prie Votre Majesté d'agréer mes sincères
« remerciements et respectueux hommages.

« LOUIS. »

Du Président de la République des Etats-Unis
d'Amérique :

« I am deeply grieved to receive your telegram
« announcing the death of your august father whose
« visit to Washington last year will ever remain
« with me a most gratifying memory. I send your
« Highness an expression of my sincerest condolen-
« ces as his most serene Highness your father had won
« for himself a lofty place in the esteem of men of
« science so by his high purposes he had secured
« universal admiration.

« WARREN G. HARDING. »

Monsieur Warren G. Harding,
Président de la République des Etats-Unis d'Amérique.

« Les sympathies de Votre Excellence et le glo-
« rieux hommage que vous rendez à mon bien-
« aimé Père ont pour mon cœur le plus haut prix,
« et je vous en remercie avec une vive gratitude. »

Du Président de la Confédération Suisse :

« Le Conseil Fédéral a appris avec un profond
« chagrin la nouvelle du décès de S. A. S. le Prince
« Albert Ier. Il prend une vive part à la perte doulou-
« reuse que font Votre Altesse Sérénissime et l'Etat
« Monégasque en la personne du Souverain et de
« l'Homme de Science qui vient de disparaître.

« HAAB. »

« Président de la Confédération. »

Monsieur Haab, Président Confédération Helvétique,
Berne.

« Je suis profondément touché, et la Principauté
« le sera également, des condoléances que le Conseil
« Fédéral m'adresse dans le deuil qui la frappe avec
« moi. Veuillez agréer mes très sincères remercie-
« ments.

« LOUIS. »

De M. le Président de la République Portugaise :

« Tous les Portugais regrettent profondément le
« décès de S. A. S. le Prince Albert qui a été un
« grand pionnier de la Science et un grand ami du
« Portugal.

« ANTONIO JOSE DALMEIDA. »

M. le Président de la République,
Lisbonne.

« Très sensible aux regrets que vous me faites
« l'honneur de m'adresser en termes si sympathiques
« pour la mémoire de mon Père, je vous adresse,
« avec mes remerciements, l'expression de ma plus
« haute considération.

« LOUIS. »

De S. A. I. le Prince Bonaparte :

« Monseigneur,

« C'est avec un grand chagrin que j'ai appris le
« malheur qui frappe toute votre famille et je prends
« une part des plus vives à votre douleur. Veuillez
« agréer, Monseigneur, l'assurance de mes affec-
« tueux sentiments.

« BONAPARTE. »

S. A. I. le Prince Bonaparte,
10, avenue d'Iéna.

« Moi et ma famille, sommes vivement sensibles
« à vos sympathiques condoléances, et nous vous
« en remercions bien sincèrement. Veuillez agréer,
« Monseigneur, l'assurance de mes sentiments affec-
« tueux.

« LOUIS. »

De S. Exc. l'Ambassadeur d'Espagne à Paris :

« Je prie Votre Altesse d'agréer l'expression de
« ma respectueuse sympathie et mes sincères con-
« doléances.

« JOSE QUINONES DE LEON,
« Ambassadeur d'Espagne à Paris. »

S. Exc. M. Quinonès de León,
Ambassadeur d'Espagne,
Madrid.

« Le Prince s'est montré particulièrement sen-
« sible à vos condoléances et vous remercie des
« sympathies que vous lui exprimez.

De S. Exc. le Ministre de la Guerre d'Italie :

« Profondamente addolorato scomparsa S. A.
« Principe Alberto cui vita fu consacrata lustro
« scienze e benessere Principato, prego V. A. aggra-
« dire in mio nome sincere espressioni condoglio
« esercizio italiano.

« Principe PIETRO LANZA DI SCALEA,
« Ministro Guerra. »

S. Exc. le Prince de Scalea.

Ministre de la Guerre, Rome.

« Le Prince a vivement apprécié vos condoléan-
« ces et vous remercie sincèrement de l'hommage
« que vous rendez à la mémoire de Son Père bien-
« aimé en votre nom et en celui de l'armée Ita-
« lienne. »

De S. Exc. le Ministre de la Marine d'Italie :

« La Marina Italiana che aveva seguito ammi-
« rando la poderosa opera scientifica del Principe
« Alberto si unisce a me nello inviare a V. A. S. le
« più vive condoglianze.

« DEVITO,

« Ministro Marina Italiana. »

S. Exc. Ministre Marine, Rome.

« Votre témoignage d'admiration pour l'œuvre
« scientifique du Prince Albert a vivement touché
« S. A. S. le Prince Louis qui me charge de vous en
« remercier. Son Altesse est très sensible à vos
« condoléances et à celles de la Marine Italienne. »

De M. le Chargé d'Affaires de la République de
Libéria en France :

« Au nom du Gouvernement de la République de
« Libéria et en mon nom personnel, je prie Votre
« Altesse Sérénissime de daigner agréer les condo-
« léances les plus sincères à l'occasion du décès de
« S. A. S. le Prince Albert.

« BARON LEHMANN, Chargé Affaires. »

Baron Lehmann, Chargé Affaires Libéria,
Paris.

« Le Prince est bien sensible à vos condoléances
« et vous remercie de votre télégramme. »

De S. A. R. l'Infante Isabelle :

« Prends une bien vive part à votre douleur pour
« la mort de votre Père le Prince Albert et vous prie
« d'accepter mes condoléances sincères.

« ISABELLE. »

S. A. R. l'Infante Isabelle,
Palacio, Madrid.

« La sympathie dont Vous m'adressez l'expres-
« sion m'est particulièrement précieuse, et je Vous
« prie d'accepter mon respect. »

De S. A. R. la Duchesse d'Aoste :

« Accepte mes sincères condoléances affection-
« nées.

« LETITIA. »

S. A. R. la Duchesse d'Aoste,
Moncalieri.

« Très sensible à Vos condoléances, je Vous prie
« d'accepter mes remerciements et mes hommages.

« LOUIS. »

De S. A. R. le Comte de Caserta :

« Affligé par la nouvelle de la mort du Prince
« Albert votre regretté Père, Vous prie d'accepter l'ex-
« pression de ma douloureuse sympathie.

« COMTE DE CASERTA. »

S. A. R. le Comte de Caserta,
Cannes.

« Veuillez accepter l'expression de ma gratitude
« pour Vos condoléances.

« LOUIS. »

Du Duc Wilhem et du Prince Karl d'Urach :

« Dououreusement affectés triste nouvelle, prenons vive part à ta douleur et celle de ta fille. »

« WILHELM, KARL. »

*Duc Wilhelm et Prince Karl d'Urach,
Neckarstrasse, Stuttgart.*

« Ma fille et moi nous vous remercions bien vivement pour votre sympathie et pour la part que vous prenez à la grande perte que nous subissons. »

« LOUIS. »

Voici, d'autre part, suivis de leurs réponses, les lettres et télégrammes adressés par de hautes autorités :

*Directeur Cabinet
de S. A. S. Prince Louis de Monaco.*

« J'apprends avec un sincère chagrin que la mort vient de nous enlever S. A. S. le Prince Albert de Monaco. Les Alpes-Maritimes ressentent tout particulièrement la grandeur de cette perte. Elles s'en affligent et les douloureux regrets de la population monégasque et de la Principauté toute entière sont partagés par mon département où le nom du Prince Albert était entouré de respect et d'estime. Le souvenir de la bienveillance personnelle dont Il se plaisait à m'honorer ainsi que ma famille me demeurera très cher. Je vous prie d'être l'interprète de mes sentiments auprès de S. A. S. le Prince Louis de Monaco et de LL. AA. le Duc et la Duchesse de Valentinois en leur offrant l'hommage respectueux de nos très vives condoléances. »

« ARMAND BERNARD, »

« Préfet des Alpes-Maritimes. »

S. A. S. Général Prince Louis de Monaco.

« J'ai chargé hier le Cabinet Princier de faire agréer à Votre Altesse Sérénissime et à LL. AA. la Duchesse et le Duc de Valentinois les condoléances officielles et émues des Alpes-Maritimes auxquelles j'associais respectueusement mes douloureux compliments et ceux de ma famille. Permettez-moi de les renouveler au Général Prince Louis de Monaco avec mes hommages personnels et très dévoués. »

« ARMAND BERNARD, »

« Préfet des Alpes-Maritimes. »

*M. Armand Bernard, Préfet des Alpes-Maritimes,
Nice.*

« S. A. S. le Prince et la Famille Princière ont été sincèrement touchés de vos condoléances et vous en remercient. Le Prince est très sensible à vos félicitations pour sa promotion au grade de Général. »

*Prince Louis de Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« Je prie Votre Altesse Sérénissime de bien vouloir accepter l'hommage de mes condoléances les plus attristées dont Elle me permettra de Lui offrir également l'expression au nom des populations de mon département. »

« BONNEFOY-SIBOUR, Préfet de l'Aisne. »

*M. Bonnefoy-Sibour, Préfet de l'Aisne,
Laon.*

« Les condoléances que vous m'adressez en votre nom personnel et de la part des populations de votre département, où mon Père se plaisait à venir souvent, me touchent bien vivement. Je vous en remercie et vous assure de mes meilleurs sentiments. »

« LOUIS. »

*Chef Cabinet S. A. S. le Prince de Monaco,
10, avenue du Président-Wilson, Paris.*

« Je suis profondément ému et attristé de la nouvelle de la mort de S. A. S. le Prince de Monaco dont j'admirais tant la noble vie vouée à la science et au travail et qui m'honorait d'une bienveillance dont je garde le souvenir reconnaissant. Veuillez transmettre mes profondes et respectueuses condoléances au Prince et à Madame la Duchesse de Valentinois. »

« MARÉCHAL LYAUTEY. »

Maréchal Lyautey, Marseille.

« Je vous remercie très vivement des condoléances que vous voulez bien m'adresser pour la grande perte que viennent de faire ma Famille et la Science. Moi et la Duchesse sommes profondément touchés des sentiments exprimés par l'illustre colonisateur du Maroc. »

« LOUIS. »

*Prince de Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« De Touré où me retiennent des manœuvres, j'envoie à Votre Altesse l'expression très affectueuse de mes respectueuses condoléances. »

« GÉNÉRAL GUILLAUMAT. »

Général Guillaumat, Gouverneur de Paris.

« Je suis particulièrement touché de vos condoléances auxquelles je m'empresse de répondre en toute sympathie. »

« LOUIS. »

*Général Prince Louis de Monaco,
9, avenue Deschanel, Paris.*

« Le Général Mangin, Gouverneur de Nice, présente à Votre Altesse Sérénissime ses condoléances émues pour la perte immense qui La frappe et y joint son dévoué souvenir. »

« MANGIN. »

Général Mangin, Gouverneur, Nice.

« S. A. S. le Prince remercie vivement le Général Mangin de ses condoléances et lui exprime Son bon souvenir. »

S. A. S. Prince Louis de Monaco, Paris.

« Respectueusement prie Votre Altesse Sérénissime de vouloir bien agréer mes plus sincères et plus profondes condoléances. »

« PRINCE RIZA. »

S. A. Prince Riza, Monte Carlo-Monaco.

« Je vous remercie de vos condoléances qui me touchent vivement. »

« LOUIS. »

*Aide de camp Prince de Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« President Council Royal Geographical Society deplore loss of their distinguished honoral Member. Ask you convey message sympathy to his son. »

« Secretary. »

*President Council Royal Geographical Society,
London.*

« S. A. S. le Prince vous remercie vivement message sympathie. »

*S. A. S. Prince de Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« La Société Géographique de Norvège a l'honneur de présenter sincères condoléances occasion décès S. A. Prince Monaco et regrette beaucoup la perte de son Membre d'honneur, en exprimant vive reconnaissance grands services rendus par Son Altesse aux explorateurs Spitzberg. »

« DOCTEUR SKATTAM, Président. »

*Docteur Skattam,
Président Société Géographique de Norvège,
Christiania.*

« Le Prince Louis me charge vous transmettre tous ses remerciements pour les sentiments que vous lui exprimez en souvenir de son Père. »

« AIDE DE CAMP. »

*S. A. S. Prince Louis de Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« Comité Bordeaux de Société Océanographie de France prie Votre Altesse Sérénissime d'accepter ses plus vives et respectueuses con-

« doléances. Comité gardera toujours souvenir ému du grand Bienfaiteur que fut pour lui Son vénéré Père dont la perte met monde scientifique en deuil. »

« Commandant GAMAS, Président,
« MANLEY BENDALL, Vice-Président,
« DOCTEUR WOOLONGHAN, Conseiller,
« Capitaine DEBROSSE, Conseiller. »

Comité Société Océanographique, Bordeaux.

« S. A. S. le Prince vous remercie vivement condoléances et souvenir ému que donnez à Son Auguste Père. »

*Casa S. A. S. Principe di Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« Società Italiana Antropologia e Comitato Recherche Paleontologia Umana associatosi unanime cordoglio perditè illustre cultore mecenate studi preistorici. »

« MOCHI MODIGLIANI. »

*Società Italiana Antropologia,
Comitato Recherche Paleontologia Umana,
Firenze (Italia).*

« S. A. S. le Prince a reçu avec gratitude émue l'expression de vos sentiments pour mémoire de Son Auguste Père. »

Commandant Bourée Palais Monaco, Paris.

« Sincères regrets pour perte irréparable Maître Océanographie. »

« VINCIGUERRA,
« Sous-Directeur Musée Civique. »

Vinciguerra Musée Civique, Genova.

« Sincères remerciements pour télégramme. »

*Jaloustre, Chef Cabinet Prince de Monaco,
Paris.*

« Apprends avec douloureuse émotion décès S. A. S. le Prince Albert. Vous prie exprimer à S. A. S. le Prince Louis et à LL. AA. SS. le Duc et la Duchesse de Valentinois respectueuses condoléances de la Ville de Nice et de sa Municipalité. »

« PIERRE GAUTIER, Maire. »

M. Gautier, Maire de Nice.

« S. A. S. le Prince, S. A. S. la Duchesse et Mgr le Duc de Valentinois ont été profondément sensibles aux sentiments de sympathie qu'au nom de la Ville et de la Municipalité de Nice vous Leur avez exprimés, et Ils vous en remercient. »

*A Monsieur Jaloustre,
Directeur Cabinet Prince Monaco,
à Paris.*

« Dououreusement ému par décès Prince Albert, vous prie faire agréer par S. A. S. le Prince Louis et par LL. AA. SS. la Duchesse et le Duc de Valentinois mes respectueuses condoléances et celles de la Ville de Menton. »

« FONTANA, Maire. »

M. Fontana, Maire, Menton.

« Très touchés des condoléances que vous Leur exprimez au nom de la Ville et au votre, S. A. S. le Prince et Famille Princière me chargent de vous adresser Leurs remerciements. »

« Conseil Municipal de Beausoleil se joint au Chef de la Municipalité pour exprimer à Famille Princière vive part qu'il prend au deuil qui la frappe. »

« SUBLET. »

Maire Beausoleil (Alpes-Maritimes).

« S. A. S. le Prince a pris connaissance des condoléances de la Municipalité de Beausoleil, auxquelles Il a été particulièrement sensible. »

*Jaloustre, Chef Cabinet Prince Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« Profondément affligés, prions exprimer condoléances respectueuses au Prince Louis.

« CASIMIR, Maire Turbie. »

*M. Casimir, Maire,
La Turbie (Alpes-Maritimes).*

« Suis chargé vous exprimer sincères remerciements de S. A. S. le Prince pour condoléances. »

Citons, en outre, parmi les personnes qui ont adressé des télégrammes ou des lettres de condoléances :

L'Amiral Hautefeuille, Gouverneur Général Honoraire ; Capitaine Gunnar Isachsen ; Général Baron de Moor, Aide de camp de S. M. le Roi des Belges ; M. Emmanuel de Margerie, Professeur à l'Université de Strasbourg ; M. Emile Dupont, Président, et M. Vinant, Vice-Président du Comité Français des Expositions ; M. Léon Jehin, Maître de Chapelle de S. A. S. le Prince ; le Docteur Delogé ; le Docteur Dutil ; M. Armand Mayer ; M. A. Blanchy ; M. de Vaissières ; le Colonel Chaves ; M^{me} la Comtesse de Sauteiron ; M. Alfonso Albeniz ; le Lieutenant Balny d'Avricourt ; M. Morinaud Remès ; le Professeur Gabriel Bertrand ; M. Graefe ; M^{me} la Baronne de Wiempfen ; le Docteur Bolay ; le Docteur Lucas ; M^{me} de Dramard ; M. James A. Sprenger ; M. Chevreux ; M. Louis Brun ; M. Jean Blanchy ; M. Henri Médecin ; M. François Micol, ancien Bâtonnier du Barreau de Nice ; le Docteur Leguern ; M. Henry Wagemans ; M. Estellon ; M. L.-H. Labande ; le baron de Roiland ; le Comte de Bellenot ; M. Robyns de Schneidauer ; M. de Marzan ; M. de Joly ; M. Weiss ; MM. Odon et Rafael de Buen ; MM. Louis et Paul Jaime ; M. Carrara ; le Président Berthault ; M. Manuel Robden ; M. et M^{me} Lauweryns ; M. Gassin ; M. Charmy ; M. Fleury ; M. Trüb ; M. Feuillerade ; M. Eugène Frey ; M. Umberto Benedetti ; M. Bouyonnet ; M. Cornuché ; M. Louis de Kerever ; M. Robert Ash ; M. Grimaldi ; M. et M^{me} Massier ; M. Lucien de Castro ; M. François Médecin.

Le *Journal de Monaco* a mentionné dans son dernier numéro la correspondance échangée, dans cette douloureuse circonstance, entre S. Exc. le Ministre d'Etat et le Cabinet Civil du Prince et la visite de condoléances de M. le Secrétaire d'Etat accompagné de S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre plénipotentiaire auprès de S. M. le Roi d'Italie, de S. Exc. M. de Fontarce, Ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège et de M. Charles de Castro, Conseiller à la Légation de Paris. S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, souffrant, avait tenu néanmoins à se faire conduire auprès du corps du Souverain et à saluer Sa dépouille. Le *Journal de Monaco* a également reproduit les adresses de condoléances du Président du Conseil National, des Consuls Généraux de France et d'Italie, du Consul Britannique, du Maire, du Président de la Chambre Consultative. Voici les réponses qui ont été faites, par ordre du Prince, à ces diverses autorités :

*Marsan, Vice-Président Conseil National,
Monaco.*

« Profondément sensible aux condoléances du Conseil National dans deuil commun de Famille Princièrè et Principauté, S. A. S. le Prince vous adresse pour vous et vos collègues l'expression émue de ses affectueux sentiments. »

*Consul Général France,
Monaco.*

« S. A. S. le Prince et la Famille Princièrè ont accueilli avec vive gratitude l'expression des sentiments des Français de Monaco dans le deuil cruel qui les frappe. Veuillez assurer la Colonie Française de leur profonde sympathie. »

*Consul Général Mazzini,
Monaco.*

« Les sentiments que vous exprimez au nom des Italiens de Monaco et au vôtre ont été hautement

« appréciés par S. A. S. le Prince et la Famille Princièrè, Je suis chargé de vous adresser leurs sincères remerciements. »

*M. Keogh, Consul Grande-Bretagne,
Monaco.*

« Les condoléances que vous leur adressez au nom de la Colonie Britannique et au vôtre ont particulièrement touché S. A. S. le Prince et la Famille Princièrè. Ils vous en expriment leurs vifs remerciements. »

*Audibert, Président Chambre Consultative,
Monaco.*

« S. A. S. le Prince et Famille Princièrè, profondément touchés des condoléances et assurances d'attachement de la Chambre Consultative, vous prient lui exprimer leurs remerciements et leur sympathie. »

S. A. S. le Prince a également fait répondre aux télégrammes de condoléances des Agents diplomatiques et consulaires des Relations Extérieures dont les noms suivent :

S. Exc. M. Thams, Ministre Plénipotentiaire ; M. Depelley, Conseiller de Légation à Paris ; M. Maurice Canu, Consul Général, Adjoint au Directeur du Service ; M. Fuller, Consul Général à New-York ; M. Hugo Duhs, Consul Général à Stockholm ; M. le Comte de Bobone, Consul Général à Lisbonne ; M. Henry Rey, Consul Général à La Haye ; M. le Marquis Carrega, Consul Général à Gènes ; M. Cogumbreiro, Consul à Pontadegada ; M. Celer, Consul à Berne ; M. Rubinacci, Consul à Naples ; M. Crovetto, Consul à Nice.

Voici, d'autre part, les condoléances qui ont été adressées par de Hautes Autorités de la Principauté et les réponses qui leur ont été faites :

*Prince Louis Monaco,
9, avenue Deschanel, Paris.*

« Evêque, Chapitre, Clergé prient Votre Altesse Sérénissime daigner agréer expression de religieuses condoléances et sentiments obéissance respectueuse. »

« EYÈQUE MONACO. »

Evêque Monaco.

« Le Prince Louis me charge exprimer tous Ses remerciements à Votre Grandeur, au Chapitre et au Clergé. »

« Aide de Camp. »

*Secrétaire d'Etat Roussel,
12, rue Chaussée-d'Antin, Paris.*

« Corps Judiciaire vous prie de présenter les plus respectueuses condoléances à S. A. S. le Prince Louis et à la Famille Princièrè. »

*Direction Services Judiciaires,
Monaco.*

« S. A. S. le Prince et la Famille Princièrè, très sensibles aux condoléances du Corps Judiciaire, lui expriment tous Leurs remerciements. »

*Colonel Commandant Supérieur
à Aide de camp Prince Louis,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« Monseigneur,

« Les Officiers, Sous-Officiers, Brigadiers, Caporaux, Carabiniers, Sapeurs-Pompiers, très émus, ont l'honneur d'exprimer à Votre Altesse Sérénissime les sentiments de profonde douleur et de pieux regrets causés par le décès si soudainement survenu de leur Bien-Aimé, Grand et Illustre Souverain et de vous prier de daigner agréer l'humble hommage de leur profond attachement et de leur inaltérable dévouement à Votre Auguste Personne, à celles de S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois, de Monseigneur le Duc de Valentinois et de S. A. S. la Princesse Antoinette. »

*Colonel Commandant Supérieur,
Monaco.*

« S. A. S. le Prince et Famille Souveraine remercient sincèrement Colonel, Officiers, Sous-Officiers, Brigadiers, Caporaux, Carabiniers et Sapeurs-Pompiers. »

*Commandant « Hirondelle »
à Prince Louis de Monaco,
9, avenue Emile-Deschanel, Paris.*

« En mon nom et au nom équipage *Hirondelle* adresse à Votre Altesse nos plus vives condoléances et l'assurance de notre entier dévouement. »

*Commandant « Hirondelle »,
Monaco.*

« Le Prince a reçu avec vive sympathie les condoléances que vous lui adressez en votre nom et au nom équipage du yacht et vous en remercie bien cordialement. »

*M. Jaloustre,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« Le Comité de Direction du Bureau Hydrographique International apprend avec un profond regret le deuil cruel qui frappe S. A. S. le Prince Louis et la Famille Princièrè auprès desquels veuillez être l'interprète de ses plus respectueuses et douloureuses condoléances. »

« Bureau Hydrographique International. »

*Bureau Hydrographique International,
Monaco.*

« Son Altesse Sérénissime très sensible aux condoléances du Bureau Hydrographique International me charge de vous en exprimer ses bien vifs remerciements. »

*Chef du Cabinet de S. A. S. le Prince de Monaco,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« Les Avocats-Défenseurs de Monaco s'associent au deuil qui frappe le pays et vous prient d'être leur interprète auprès de la Famille Princièrè dans l'expression de leurs respectueuses condoléances. »

Président Chambre Avocats-Défenseurs,

« La Famille Princièrè apprécie vivement l'expression des sentiments du Barreau Monégasque dans le deuil qui La frappe avec la Principauté et remercie sincèrement Messieurs les Avocats-Défenseurs. »

*Le Consul Général de Portugal
à S. Exc. M. Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire,
10, avenue Président-Wilson, Paris.*

« Ai l'honneur prier être très respectueux inter-prète auprès de S. A. S. le Prince Louis et LL. AA. Duchesse de Valentinois et Duc de Valentinois pour présenter condoléances les plus émues. »

« IZARD, Consul Général. »

*Cabinet Prince de Monaco
à M. Izard, Consul Général Portugal,
Monaco.*

« Le Prince, Madame la Duchesse et le Duc de Valentinois sont très sensibles à vos condoléances et vous en expriment leurs sincères remerciements. »

Des télégrammes ont été également adressés par MM. les Consuls du Brésil, de Grèce et de Pologne à qui il a été répondu au nom du Prince.

Les Groupements locaux ont adressés et reçu les télégrammes suivants :

*Monsieur Jaloustre,
Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince de Monaco,
Avenue Président-Wilson, Paris.*

« Le Président, les Membres du Conseil de la Colonie Française et du Bureau de Bienfaisance très douloureusement impressionnés par la mort de leur Prince Bien-Aimé, vous prient d'être leur interprète auprès de S. A. S. le Prince Louis et de LL. AA. SS. la Duchesse et le Duc de Valentinois pour Leur exprimer leurs sentiments de vive condoléance et Leur dire toute la part qu'ils prennent au malheur qui Les frappe. »

« M. GENIN, Président. »

Genin, Président Comité Bienfaisance Français,
Monaco.

« C'est avec particulière sympathie que S. A. S. le Prince et la Famille Princière ont reçu l'expression des sentiments de la Colonie Française dans leur deuil cruel. Ils la remercient sincèrement. »

Führmeister, Secrétaire Particulier,
Palais de Monaco.

« La Colonie Belge profondément attristée du décès de S. A. S. le Prince Albert vous prie présenter ses condoléances émues à S. A. S. le Prince Louis et à LL. AA. SS. le Duc et la Duchesse de Valentinois. »

« NEF, Président. »

Secrétaire à Monsieur Nef,
Président Colonie Belge, Monaco.

« Le Prince et la Famille Princière ont reçu avec gratitude les condoléances de la Colonie Belge et lui expriment tous Leurs remerciements. »

Son Exc. M. Jaloustre,
Chef de Cabinet S. A. S. Prince Albert,
10, avenue Président-Wilson, Paris.

« La Colonie Suisse de Monaco profondément affectée par la mort de S. A. S. le Prince Albert, vous prie être auprès S. A. S. le Prince Louis et LL. AA. Duc et Duchesse Valentinois interprète de leurs plus sincères et respectueuses condoléances. »

« A. GAILLARD, Président,
« G. ARN, Vice-Président. »

Gaillard, Président Colonie Suisse,
Monaco.

« S. A. S. le Prince et la Famille Princière ont reçu avec vive sympathie condoléances Colonie Suisse et me chargent vous exprimer sincères remerciements. »

Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire,
10, avenue Président-Wilson, Paris.

« Permettez-nous vous demander exprimer au Prince Louis et à la Famille Princière nos condoléances émues à l'occasion du deuil cruel auquel participent tous les habitants de la Principauté en daignant L'assurer de notre entier et respectueux dévouement. »

« HELLY, MAUBERT, SÉNERON, MARTINY. »

Monsieur Helly, Société Bains de Mer,
Monte Carlo.

« S. A. S. le Prince Louis et Famille Princière vous remercient et remercient sincèrement MM. Maubert, Séneron et Martiny des condoléances que vous Leur adressez. »

Les Associations patriotiques dont les noms suivent ont également fait parvenir des condoléances auxquelles il a été répondu : Association des Anciens Combattants, Société des Médailleurs Militaires, Association des Démobilisés Italiens.

Citons encore les télégrammes des Groupements locaux suivants : Union des Intérêts Monégasques, Union des Intérêts Français, Comité des Propriétaires Fonciers, Union des Commerçants Monégasques, Union des Hôteliers de la Côte d'Azur, Mutualité Hôtelière, Club Alpin Monégasque, Saint-Pierre-Club, Observatoire-Club, Association des Anciens Elèves du Lycée, Touring Club Italien.

LE PASSAGE A NICE.

Le convoi funèbre est arrivé à Nice, à 2 heures précises.

M. Armand Bernard, Préfet des Alpes-Maritimes, et M. Simon, son Chef de Cabinet; M. Pierre Gautier, Maire de Nice; M. L. Gassin, Vice-Président du Conseil Général, se trouvaient sur le quai d'arrivée.

M. le Ministre Plénipotentiaire Jaloustre,

Directeur du Cabinet Civil, et le Lieutenant de vaisseau Bourée, Aide de camp, sont descendus de wagon et ont introduit les Autorités auprès de S. A. S. le Prince Louis qui les a reçues, ayant à Ses côtés Madame la Duchesse et Monseigneur le Duc de Valentinois et autour de Lui, Sa Maison Civile et Militaire et les Délégations du Conseil National et du Conseil Communal. Le train est reparti à 2 heures 20 pour Monaco, où il est arrivé à 2 heures 54.

L'ARRIVÉE A MONACO.

Depuis la nouvelle du décès du Prince Albert, les drapeaux ont été mis en berne au Palais, sur les édifices publics, au siège des Consulats et aux fenêtres de toutes les maisons particulières.

La gare de Monaco est décorée de faisceaux de drapeaux cravatés de noir. Le salon a été intérieurement et extérieurement tendu de draperies de deuil lamées d'argent et orné d'une profusion de plantes et de fleurs. Dans la cour de la gare et sur tout le parcours du cortège, les réverbères brûlent enveloppés de crêpe.

Bien avant l'heure fixée pour l'arrivée du train, une foule émue et recueillie s'est massée aux abords de la gare et sur les trottoirs qui longent les voies conduisant au Palais. Elle est facilement contenue par le service d'ordre sous la direction de M. Mallet, Directeur de la Sûreté Publique.

Vers 2 heures, arrivent les Autorités qui se rangent dans l'ordre qu'elles devront occuper dans le cortège. Les Monégasques en deuil se groupent autour de leur drapeau voilé de crêpe.

La Musique Municipale, dirigée par M. Arguing, se réunit à l'entrée de l'avenue de la Gare.

A 2 heures et demie, le Clergé, ayant à sa tête S. G. M^{gr} Bruley des Varannes, Evêque de Monaco, pénètre sur le quai de la gare.

Enfin, le corbillard, attelé de quatre chevaux noirs carapaçonnés de deuil et surmonté de la couronne princière, vient se ranger en face de la porte de sortie du salon princier.

Sur le quai, se trouvent S. Exc. le Ministre d'Etat, S. G. M^{gr} l'Evêque, le Colonel Commandant Supérieur, le Conseil National et le Conseil Communal.

Lorsque le train s'est arrêté, le Ministre et les Autorités qui l'entourent se portent au-devant de S. A. S. le Prince Louis qui descend accompagné de S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois et de Monseigneur le Duc de Valentinois et suivi de Sa Maison Civile et Militaire, du Président du Conseil National, de M. le Secrétaire d'Etat, de S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre Plénipotentiaire, de la Délégation du Conseil National, du Maire de Monaco et de la Délégation du Conseil Communal.

Le wagon renfermant la dépouille mortelle de S. A. S. le Prince Albert est décroché du train et conduit en face du Salon princier.

Une vingtaine de Monégasques, appartenant aux plus vieilles familles de la Principauté, transportent sur leurs épaules le cercueil du Souverain jusqu'au char funèbre.

Pendant ce temps, S. A. S. la Duchesse, accompagnée de M^{me} la Comtesse Gastaldi et de M^{me} Jean Bartholoni, Ses Dames d'honneur, prend place, ainsi que S. A. S. la Princesse Antoinette, dans une automobile de la Cour qui la conduit directement au Palais. Sur le passage de Leurs Altesses, les Carabiniers et les Sapeurs-Pompiers présentent les armes. S. G. M^{gr} l'Evêque, suivi de tout le Clergé

de la Principauté, se place en avant du corbillard.

Le cercueil est déposé sur le char funèbre. A ce moment les cloches de la Cathédrale et de toutes les églises sonnent le glas tandis que la batterie du Palais salue d'une salve de 21 coups de canon. L'étendard porté par l'Adjudant Baqué salue le corps. Les Carabiniers et les Sapeurs-Pompiers présentent les armes. Les clairons sonnent aux champs; puis la Musique Municipale exécute l'*Hymne Monégasque*. Toutes les têtes sont découvertes, un religieux silence pèse sur la foule assemblée.

S. A. S. le Prince Louis, en petite tenue de Général, et Monseigneur le Duc de Valentinois apparaissent à la porte du Salon Princier.

Le cortège se met immédiatement en marche dans l'ordre suivant :

Un piquet de Carabiniers commandé par le Lieutenant Kah; la Musique Municipale; le Suisse de la Cathédrale; le Clergé.

Le porte-étendard encadré par deux Sous-Officiers.

Le corbillard escorté, à droite, par le Général de Pélocot et le Lieutenant de vaisseau Bourée; à gauche, par le Colonel Roubert, remplaçant le Commandant d'Arodes souffrant, et le Commandant de Juniac, et entouré d'une haie de six marins du yacht *Hirondelle* et de vingt Carabiniers.

Les honneurs portés par MM. Noghès, Lucien de Castro et A. Blanchy.

Une délégation des Sœurs et des Frères;

Son Altesse Sérénissime le Prince Louis; Monseigneur le Duc de Valentinois;

La Maison Civile et Militaire;

Le Ministre d'Etat, le Président du Conseil National et le Secrétaire d'Etat;

Le Conseil National;

Le Maire et les Adjoints; le Conseil Communal;

S. Exc. le Comte de Maleville, Ministre Plénipotentiaire;

Le Conseil de Gouvernement;

Le Conseil d'Etat;

Les Fondations Princières;

Le Corps Consulaire accrédité à Monaco;

La Chambre Consultative;

Les Consuls de la Principauté présents à Monaco;

Le Corps Judiciaire :

Les Magistrats de la Cour d'Appel,

Les Magistrats du Tribunal de Première Instance,

Les Magistrats de la Justice de Paix,

Le Greffier en Chef,

Le Secrétaire en Chef du Parquet,

Le Greffier de la Justice de Paix,

Les Commis-Greffiers du Greffe Général et de la Justice de Paix,

Les Avocats-Défenseurs,

Les Notaires,

Les Huissiers;

Le Conseil de Fabrique et les Marguilliers;

Les Corps d'Officiers :

Les Officiers des Carabiniers,

Les Officiers des Sapeurs-Pompiers;

Le Secrétariat Général du Ministère d'Etat;

Le Service du Département de l'Intérieur :

Le Lycée,

Les Membres du Comité de l'Instruction Publique,

Les Membres de la Commission des Beaux-Arts,

La Sûreté Publique;

Le Service des Départements des Finances :
L'Inspection Générale des Finances,
Le Commissariat du Gouvernement,
La Trésorerie Générale,
L'Enregistrement et les Hypothèques,
Le Domaine ;

Les Services du Département des Travaux Publics et Affaires Diverses :

Le Service des Travaux Publics,
Le Service des Bâtiments Domaniaux,
Le Service des Travaux du Port,
La Direction du Port,
Le Service d'Hygiène Publique,
Le Service des Téléphones,
Le Comité Consultatif des Travaux Publics ;
Le Conseil d'Administration et les Directeurs de la S. B. M. ;

Les Services Mixtes :

Le Personnel des Douanes,
Le Personnel des Postes et Télégraphes,
Le Personnel des Gares,
L'Entreposeur des Tabacs et Allumettes ;

Les Services Communaux :

Le Secrétariat de la Mairie,
Le Comité et le Personnel de la Bibliothèque Communale ;

Les Services Hospitaliers, de Prévoyance Mutuelle et d'Assistance :

La Commission Administrative de l'Hôpital,

Les Médecins de l'Hôpital,

La Commission Administrative de l'Orphelinat,

Les Bureaux de l'Office de la Prévoyance Mutuelle et de l'Assistance (Le Bureau de Bienfaisance),

Les Médecins de la Ville,

Le Personnel de l'Hôpital.

Le cortège suit l'avenue de la Gare, la place d'Armes, l'avenue de la Porte-Neuve, l'avenue Saint-Martin et passe devant le Musée Océanographique dont les portes sont fermées en signe de deuil. Sur le perron du monument, le personnel en tenue rend un dernier hommage à l'illustre Fondateur du Musée en saluant Sa dépouille. Puis, par la rue du Tribunal, le convoi arrive au Palais.

Le cercueil porté sur les épaules des Monégasques pénètre sous le porche. L'étendard des Gardes salue ; la Compagnie des Carabiniers présente les armes, les clairons sonnent aux champs. S. G. M^{gr} l'Evêque donne la bénédiction, tandis que la Musique Municipale fait entendre l'*Hymne Monégasque*.

L'entrée du Palais et la cour d'Hercule avaient été tendues de draperies noires lamées d'argent sur lesquelles se détachent les armoiries Princières.

La chapelle du Palais avait été transformée en chapelle ardente. A l'entrée, S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois, entourée de Ses Dames d'honneur, attendait l'arrivée du corps. Deux Officiers, le Capitaine de Serres de Mesples et le Lieutenant Tixier, l'épée à la main, six Carabiniers et deux Matelots entourent le cercueil et commencent le service de veillée du corps.

A ce moment, la Maîtrise de la Cathédrale et le chœur des Orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, sous la direction de M^{gr} Perruchot, font entendre des œuvres de circonstance.

Après la cérémonie religieuse, S. A. S. le Prince Louis, S. A. S. Madame la Duchesse et M^{gr} le Duc de Valentinois reçoivent les respectueuses condoléances des assistants qui défilent devant le corps. Leurs Altesses se retirent ensuite dans Leurs appartements.

Parmi les couronnes déposées autour du cercueil, on remarque celles de :

La Maison Civile et Militaire de S. A. S. le Prince Albert ;

Les Ministres de Son Altesse Sérénissime accrédités à l'Etranger ;

Le Conseil National ;

Le Secrétaire d'Etat et M^{me} Roussel-Despierre ;

Le Conseil Communal de Monaco ;

La Chambre Consultative ;

M. Raoul Gunsbourg ;

L'Equipage de l'*Hirondelle* ;

La Famille Blumenthal ;

M. G. K.

Le Personnel de la Maison de S. A. S. le Prince Albert ;

L'Ancre portant comme inscription : « Dernières Pensées d'Alice » ;

L'Institut de Paléontologie Humaine ;

L'Institut Océanographique ;

Le Personnel de la Sûreté Publique ;

Les Compagnies des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers ;

Le Président et l'Administration de la S. B. M. ;

La Société Immobilière de la Madeleine ;

L'Administration du Domaine de Marchais ;

La Ville de Nice ;

Le corps restera exposé jusqu'à samedi. Une foule recueillie n'a cessé de défilé devant le cercueil pour rendre les derniers hommages au Souverain dont la haute sagesse et les principes généreux ont doté la Principauté des institutions les plus bienfaites et de la plus merveilleuse prospérité, au Savant qui a été le créateur d'une science nouvelle et le puissant promoteur des investigations les plus fécondes dans la recherche des origines de la Vie et des origines de l'Humanité.

La date des obsèques de S. A. S. Albert I^{er}, Prince Souverain de Monaco, est fixée au samedi 8 juillet.

Le cortège se formera au Palais à 8 heures 45.

Le commencement des cérémonies est fixé à 9 heures 30.

Le cortège suivra l'itinéraire suivant pour se rendre du Palais à la Cathédrale : Place du Palais, rue du Milieu, rue de Lorraine, place de la Visitation, avenue des Pins, avenue Saint-Martin.

Tenue : Militaires, grande tenue ; Civils : frac et décorations.

S. A. S. le Prince Louis II a pris le deuil pour six mois à dater du décès de Son Auguste Père le Prince Albert I^{er}.

Tous les Fonctionnaires de la Principauté et les Officiers au service de Son Altesse Sérénissime porteront le deuil pendant trois mois.

AU CONSEIL NATIONAL.

A la séance du 27 juin 1922, du Conseil National, M. le Docteur Marsan, Vice-Président, qui présidait la séance, a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé l'émotion ressentie par la Haute Assemblée. Cette allocution sera reproduite *in extenso* dans le compte rendu analytique des séances du Conseil.

S. Exc. le Ministre d'Etat s'est associé et a associé le Gouvernement aux sentiments si bien exprimés par M. le Docteur Marsan.

La séance a ensuite été levée en signe de deuil et le Conseil a décidé d'ajourner ses travaux.

AU PALAIS.

Samedi matin, à 6 heures, à l'ouverture de l'audience de la Cour d'Appel, M. Verdier, Premier Président, a prononcé le discours suivant :

C'est avec un sentiment d'inexprimable tristesse que nous ouvrons aujourd'hui cette audience. Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, notre Auguste Souverain, n'est plus ! Alors que de récentes communications justifiaient toutes les espérances, la mort impitoyable accomplissait son œuvre et notre joie se changeait subitement en une cruelle angoisse. Bientôt après, hélas ! nous apprenions le fatal dénouement ! Quelle ferme énergie dans cette longue lutte contre le mal ! Quelle admirable résignation dans l'épreuve !

Il ne saurait m'appartenir de mentionner ici les œuvres nombreuses, si fécondes et si glorieuses, qui ont illustré ce règne de 33 années. Qu'il me soit néanmoins permis de rappeler les deux réformes dont nous conserverons une éternelle gratitude à Son Altesse Sérénissime : en 1909, la création de la Cour d'Appel, second degré de juridiction qui constitue pour les justiciables de si précieuses garanties, et la séparation de l'autorité administrative et de l'autorité judiciaire, accueillie en 1917 par tous avec une si vive reconnaissance. Dans nos cœurs survivra à jamais le souvenir de notre bien-aimé Souverain.

Nous déposons respectueusement aux pieds de Son Altesse Sérénissime le Prince Louis et de Son Auguste Famille, l'hommage de nos plus profondes condoléances et de notre fidélité.

M. Detroye, premier substitut général, occupant le siège du Ministère public, prend à son tour la parole en ces termes :

Au nom du Parquet Général, je ne puis que m'associer aux touchantes paroles de M. le Premier Président, tout en rendant hommage aux sentiments élevés qui les ont dictées.

La mort du Prince Albert fait disparaître une des plus nobles figures de l'histoire des Grimaldi et le deuil qui frappe douloureusement la Principauté en la personne de Son Auguste Souverain, est particulièrement ressenti par le Corps Judiciaire tout entier.

Comme le reconnaît si justement M. le Maire de Monaco dans son émouvante proclamation, le Prince défunt avait la religion de la Justice.

Il vous appartient à vous, Messieurs, qui êtes les grands prêtres de cette religion sacrée entre toutes, de continuer à en entretenir le culte, en servant la justice du meilleur de votre intelligence et de votre cœur, et en donnant à tous l'impression, mieux que cela, la ferme assurance, que vos décisions rendues dans la pleine liberté de vos esprits et la sérénité de vos consciences, sont uniquement inspirées par la scrupuleuse recherche de ce qui est juste et de ce qui est vrai.

M^o Notari, Président de la Chambre des Avocats-défenseurs, au nom du Barreau monégasque, prononce enfin l'allocution suivante :

Le Barreau de Monaco s'associe aux paroles de M. le Premier Président et de M. le Procureur Général et adresse à Son Altesse Sérénissime le Prince Louis et à la Famille Princière, ses respectueuses condoléances.

Nous devons une reconnaissance toute particulière à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, organisateur de notre Ordre et qui a daigné lui conférer les privilèges précieux dont il jouit.

Le Barreau conservera avec émotion le souvenir de ce Prince éminent.

Le Premier Président, en signe de deuil, déclare l'audience levée.

A LA MAIRIE.

La Mairie de Monaco avait fait placarder l'appel suivant à la Population Monégasque :

La dépouille mortelle du Prince ALBERT I^{er} va entrer en terre monégasque, pour aller rejoindre bientôt la suprême demeure où reposent Ses Ancêtres.

L'affection intime de tout un peuple l'accompagnera dans cet ultime trajet.

En ces heures de deuil national, tous les habitants auront à cœur de manifester, par leur attitude extérieure, la profonde tris-

tesse que la disparition du Vénéré Souverain a répandue dans la Cité.

Les Monégasques, plus particulièrement, sauront donner, par leur participation unanime au funèbre cortège, une preuve nouvelle de l'esprit d'union et de dignité qu'ils ont toujours montré dans les grandes circonstances de la vie nationale.

Notre recueillement sera le plus solennel hommage rendu à la mémoire de ce Prince qui fut grand, non seulement par les titres, mais surtout par les mérites.

Pour le Maire :
L'Adjoint, LOUIS AUREGLIA.

A L'ÉTRANGER.

Aussitôt informé du décès de Son Altesse, S. M. le Roi d'Italie a donné des instructions pour que le Maître des Cérémonies de service, le Comte Avogadro se rende à la Légation Princièrè pour apporter les condoléances de Sa Majesté.

De son côté, S. Exc. le Duc Borea d'Olmo, Préfet du Palais, a fait exprimer au Ministre ses condoléances personnelles.

Tous les Ministères, toutes les Administrations dépendant du Gouvernement ont arboré le drapeau en berne avec crêpe.

En l'absence du Ministre, M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères a fait parvenir à S. Exc. le Comte de Maleville la réponse suivante au télégramme par lequel le Ministre de la Principauté auprès de S. M. le Roi avait informé le Quirinal du décès de Son Altesse Sérénissime :

« Monsieur le Ministre,

« J'ai appris avec une profonde douleur la mort de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert de Monaco.

« Le Gouvernement Royal s'associe vivement au deuil qui frappe si cruellement la Famille Princièrè et le Peuple Monégasque.

« En priant Votre Seigneurie de vouloir bien agréer nos plus profondes condoléances et de s'en faire l'interprète auprès de son Gouvernement, je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

« TOSTI DI VALMINUTA. »

Enfin, le Président de la Royale Académie des Lincei, dont le Prince Albert faisait partie, a adressé à M. le Comte de Maleville la lettre suivante :

« Excellence,

« La Royale Académie Nationale des Lincei a appris avec vif regret la nouvelle de la mort de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco. Par mon intermédiaire elle prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre au Gouvernement de la Principauté l'assurance de ses vives condoléances pour la perte du Prince si savant et si généreux qui sut acquérir dans les Sciences tant et de si durables mérites.

« Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de mon respectueux dévouement.

« De V. E. le très dévoué,

« VITO VOLTERRA. »

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE ;

Nomination de S. A. S. le Prince Louis au grade de Général de Brigade.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine conférant la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles à S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois.

Ordonnance Souveraine conférant la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles à S. A. S. Monseigneur le Duc de Valentinois.

Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.

Ordonnance Souveraine accordant l'exéquat à un Consul.

Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant promotion dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine convoquant le Conseil National en session extraordinaire.

Arrêté ministériel nommant un Garde-jardins.

Annexe au « Journal de Monaco » ;

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 14 juin 1922.

MAISON SOUVERAINE

Par Décret de M. le Président de la République Française, en date du 26 juin 1922, S. A. S. le Prince Louis, Colonel (titre étranger) au 1^{er} Régiment Étranger, détaché à la Commission Interalliée de Gouvernement de Haute-Silésie, a été promu au grade de Général de Brigade (titre étranger).

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N^o 1. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons conféré et conférons
par les présentes :

A Son Altesse Sérénissime la Duchesse de Valentinois, Notre Fille bien-aimée, la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 2. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons conféré et conférons
par les présentes :

A Son Altesse Sérénissime le Duc de Valentinois, Notre Gendre bien-aimé, la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 3. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Colonel Lucien-Eloi Bellando de Castro, Notre Aide de camp, est promu à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 4. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Francisco Fernandez Palomino est nommé Consul de Notre Principauté à Séville, en remplacement de M. José Caminas y Ramirez, décédé.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 5. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Ferdinand Mazzini, Consul Général d'Italie à Monaco, est nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 6. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission en date du 16 mars 1922 par laquelle Sa Majesté le Roi d'Italie a nommé M. François Pittalis, Son Consul dans Notre Principauté ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. François Pittalis est autorisé à remplir les fonctions de Consul d'Italie dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 7. LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Officier :

M. le Docteur Antonin Gosset, Professeur de Clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine de Paris ;

Officier :

M. le Docteur Raoul Bensaude, Médecin de l'Hôpital Saint-Antoine, à Paris.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Notre Palais à Monaco, le trois juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

n° 8.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 28 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'article 2, deuxième alinéa, de l'Ordonnance du 15 avril 1911 sur le fonctionnement du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Le Conseil National est convoqué en session extraordinaire pour le mercredi 5 juillet courant.

ART. 2.

L'ordre du jour de cette session est ainsi fixé :

1° Projets de loi soumis par le Gouvernement ;

2° Questions inscrites à l'ordre du jour de la session précédente, sur lesquelles le Conseil National n'a pu encore délibérer.

ART. 3.

La Session extraordinaire prendra fin le mardi 11 juillet courant.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatre juillet mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913 ;
Vu la délibération, en date du 10 juin 1922, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. de Sigaldi Honoré est nommé Gardes-jardins.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 17 juin 1922.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
sur Licitation**

Le mercredi 19 juillet 1922, à 10 heures du matin, à Monaco, en l'étude de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire, sise 2, rue du Tribunal,

A la requête de :

1° M. Gaston-Paul COHET-LAVIE, commerçant, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n° 3 ;

2° M. Jean NICORINI, commerçant, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n° 21 ;

Agissant en qualité de subrogé tuteur des mineures Marguerite Jeanne COHET-LAVIE, née à Monaco, le 2 juin 1912, et Paulette-Emma COHET-LAVIE, née à Monaco, le 14 novembre 1920, — faisant fonction de tuteur en raison de l'opposition d'intérêt pouvant exister entre les mineures Cohet-Lavie et M. Paul Cohet-Lavie, leur père susnommé ;

M. Nicorini nommé à la dite fonction par délibération du Conseil de famille des dites mineures, tenu sous la présidence de M. le Juge de Paix de Monaco, le 24 juin 1921 ;

En présence ou lui dûment appelé de :

M. Eugène ROUSSET, administrateur des Grands Magasins du Printemps à Paris, demeurant avenue de Paris, n° 58, à Asnières (Seine) ;

Pris en qualité de subrogé tuteur *ad hoc* des mineures Cohet-Lavie susnommées, ses cousines germaines, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du Conseil de famille des dites mineures tenu sous la présidence de M. le Juge de Paix de Monaco, le 23 juin 1922 ;

En exécution de deux ordonnances rendues sur requête par M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, la première le 2 juin 1922, et la deuxième le 22 juin 1922 ;

Il sera, par le ministère de M^e Eymin, notaire sous-igné, à cet effet commis, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'un fonds de commerce de quincaillerie, exploité à Monaco, rue Grimaldi, n° 3, avec ses dépendances, achalandage, matériel, y compris un camion automobile et les marchandises en magasin.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de cent cinquante mille francs, ci..... 150 000 fr.

La consignation pour enchérir est de huit mille francs, ci..... 8.000 fr.

Fait et rédigé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, sous-igné, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Monaco, le 29 juin 1922.

Signé : ALEX. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le 29 juin 1922, folio 54 verso, case 3. Reçu : un franc. Signé : NÈGRE.

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)**

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 20 juin 1922, enregistré,

M. ROCHIAS Pierre, commerçant, et M^{me} BÉAL Julienne, son épouse, demeurant rue de la Poste, n° 13, à Thiers, ont acquis

De M. GERTHOUX Pierre, commerçant à Monte Carlo, avenue Saint-Charles,

Le fonds de commerce de coutellerie, articles de ménage, qu'il exploitait dans un magasin du Marché de Monte Carlo, le dit fonds comprenant : la clientèle ou l'achalandage, le matériel, les marchandises, ainsi que le droit au bail pour le temps qui reste à courir des lieux où s'exploite le dit fonds.

Avis est donné aux créanciers de M. Gerthoux Pierre, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion au domicile élu à cet effet, 1, rue du Port, à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors deux.

Étude de M^e V. RAYBAUDI,
Avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco,
5, boulevard de l'Ouest, Monaco.

**VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE
d'une maison
sise à Monte Carlo, 10, rue des Orchidées**

Le mardi 25 juillet 1922, à 10 heures 1/2 du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, par-devant M. Maurel, Vice-Président au dit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente sur folle enchère, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE.

Une maison sise à Monte Carlo, se composant de trois étages sur rez-de-chaussée et comprenant deux spacieux magasins, au rez-de-chaussée, et deux appartements par étage, édifiée sur une parcelle de terrain de la contenance de deux cent vingt et un mètres carrés, située quartier des Moulins, 10, rue des Orchidées, confinant : au nord, à un chemin ; à l'est, à M. Armita ; au sud, au chemin de la Noix ; et à l'ouest, à la ligne frontière de la Commune de Beausoleil.

Elle est portée sur les registres du cadastre de la Principauté sous le numéro 120 p. de la section E.

FAITS ET PROCÉDURE.

En exécution d'un jugement du Tribunal Civil de Finalborgo (Italie), du 28 octobre 1913, enregistré à Monaco le 7 juin 1914, fol. 94 r., c. 4, et d'un jugement du Tribunal Civil de Monaco, du 29 janvier 1914, enregistré, lequel a autorisé la vente, sur commission rogatoire, de l'immeuble sis à Monte Carlo, rue des Orchidées, n° 10, et dépendant de la succession du sieur Santo DAGNINO, sur la mise à prix de 40.000 francs ;

Et à la requête, poursuite et diligences de :

1° M^{me} Thérèse DAGNINO, épouse de M. Joseph MASSAFERRO, et ce dernier pour les effets de droit, demeurant ensemble à Bordighera (Italie) ;

2° M^{me} Angèle DAGNINO, épouse de M. Georges VERRUTTI, et ce dernier pour les effets de droit, demeurant ensemble à Bordighera (Italie) ;

3° M^{me} Rose DAGNINO, épouse de M. Louis ALESSIO, et ce dernier pour les effets de droit, demeurant ensemble à Finalmarina (Italie) ;

4° M^{me} MISTORINI, veuve en premières noces de M. Dionisio DAGNINO, épouse en secondes noces de M. Henri MISTORINI, et ce dernier pour les effets de droit, demeurant ensemble à Beausoleil ; — la dite dame agissant en qualité de légataire universelle de feu son premier mari ;

5° M. Jean-Baptiste DAGNINO, négociant, demeurant à Finalmarina (Italie), veuf en premières noces de la dame Clotilde BOTTONE, tant en propre qu'en qualité, s'il y a lieu, de tuteur légal de ses deux enfants mineurs Louise et Marie ;

6° M. Jean-Gaspard LAMBERT, veuf de M^{me} Marie DAGNINO, agissant tant en propre que comme tuteur légal de ses enfants mineurs, Alessandro, Paolo et Francesca, demeurant tous à la Colle (Alpes-Maritimes) ;

7° M^{lle} Alessandrina LAMBERT, célibataire majeure, demeurant également à la Colle ;

8° M^{me} veuve Louise DAGNINO, née MANTERO, demeurant à Finalmarina (Italie) ;

9° M. François CORTESE, notaire à Finalborgo, (Italie), agissant en qualité de curateur spécial, aux termes d'un jugement du Tribunal Civil de Finalborgo, en date du 28 octobre 1913, enregistré à Monaco le 7 janvier 1914, f° 94 v., c. 4, des mineurs Maria, Rosa, Angiolina MASSAFERRO, enfants légitimes de M^{me} Thérèse DAGNINO, épouse MASSAFERRO, susnommée, et de Luisa, Evelina et Giuseppina VERRUTTI, enfants légitimes de Angèle DAGNINO, épouse VERRUTTI, susnommée ;

10° M. Constanzo VERRUTTI, célibataire majeur, demeurant à Bordighera (Italie) ;

11° M. Vincent MASSAFERRO, sans profession, demeurant à Bordighera ;

12° M^{lle} Rosalie MASSAFERRO, épouse RODOLLO, et ce dernier comme mari, demeurant à Bordighera ;

13^e Et M^{lle} Louise MASSAFERRO, célibataire majeure, demeurant à Bordighera.

Ces trois derniers aujourd'hui enfants majeurs de M^{me} Thérèse DAGNINO, épouse MASSAFERRO ;

Ayant M^e V. Raybaudi, pour avocat-défenseur, en l'étude duquel ils élisent domicile.

FOLLE ENCHÈRE.

M. Santo Dagnino, demeurant à Monaco, rue des Orchidées, s'est rendu adjudicataire du dit immeuble, moyennant le prix de 70.200 francs, suivant ordonnance du 26 mars 1914, enregistrée ; mais il n'a jamais payé son prix, malgré les démarches faites auprès de lui et le commandement de payer qui lui a été fait suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 23 juin 1922, enregistré.

En conséquence, il sera procédé à la vente du dit immeuble à la folle enchère du dit Santo Dagnino.

Le cahier des charges, enregistré, pour parvenir à cette vente, a été dressé par M^e Kunemann, alors avocat-défenseur poursuivant, le 23 février 1914, et déposé au Greffe Général, le 24 février 1914, suivant acte de dépôt du même jour, enregistré.

MISE A PRIX.

La mise à prix a été fixée par les jugements sus-énoncés à la somme de quarante mille fr., c. 40 000 fr.

PURGE LÉGALE.

Il est déclaré, conformément à l'article 603 du Code de Procédure Civile, à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, qu'ils devront la faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Monaco, le 29 juin 1922.

Signé : V. RAYBAUDI.

Enregistré à Monaco, le 29 juin 1922, n^o 54 v., c. 5, reçu un franc. Signé : E. NÈGRE.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e V. Raybaudi, avocat-défenseur poursuivant, ou au Greffe Général où le cahier des charges est déposé.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHEQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le huit juin mil neuf cent vingt-deux, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco le vingt-sept juin même mois, volume 162, numéro 8, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M^{me} Emma POLACCO, propriétaire-rentière, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, villa de la Porte-Rouge, veuve en premières nocces, de M. Cimono WEIL SCHOTT, et, en deuxièmes nocces, de M. le Général Luigi-Francesco CORTELLA, a acquis :

De M^{me} Jeanne-Marie BOSIO, rentière, demeurant à Nice, rue de l'Escarène, n^o 10, veuve de M. François-Louis CAPPATTI, en son vivant Directeur Général Honoraire de l'Enregistrement ;

Et de M. Stéphane-Henri BOSIO, licencié en droit, propriétaire-rentier, demeurant à Nice, rue Cotta, n^o 49, époux de M^{me} Pauline de TSCHELEBIDOKY ;

Partie d'une propriété dite *Domaine de l'Annunciade*, située à Monte Carlo (Principauté de Monaco), quartier de la Rousse, d'une contenance superficielle d'environ cinq mille trois cent trente mètres carrés, portée au plan cadastral de la Principauté de Monaco sous partie des numéros 156, 157 et 158 de la section E, sur laquelle existent :

1^o Une maison d'habitation élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et caves ;

2^o Une autre maison composée d'un logement de maître et logement de fermier.

Le tout confinant dans son ensemble : vers le sud, le chemin public des Ceillats et les vendeurs ; vers l'est, le même chemin ; vers l'ouest, M. Bellando de Castro, M. Longo ; et vers le nord, un chemin particulier et les

bornes limites numéros 26 et 27 de la frontière Franco-Monégasque.

Cette acquisition a eu lieu, en bloc et à forfait, moyennant le prix global de trois cent dix-neuf mille huit cents francs, c. 319.800 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la propriété vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatre juillet mil neuf cent vingt-deux.

Pour extrait,

(Signé :) ALEX. EYMIN.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 3 juillet 1922, enregistré,

M. CARLI, Jean-Baptiste, commerçant à Monaco-Ville, 9, rue du Milieu, a vendu à M. et M^{me} DÉRIDET, née ROSSI, Rose, le fonds de commerce de Laiterie qu'il exploitait, rue du Milieu, à Monaco-Ville, le dit fonds comprenant la clientèle et le matériel.

Avis est donné aux créanciers de M. Carli, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile des acquéreurs, 20, rue de Mollo, à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO. — J. MONGLON
14, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé en date du 6 juin 1922, enregistré, M. BOLLATI Jean a cédé à la Société *Le Grillon* le fonds de commerce d'Épicerie-Comestibles, Vins et Huiles, etc., qu'il exploite à Monaco, rue Plati, n^o 22.

Les créanciers présumés de M. Bollati, s'il en existe, seront tenus de faire opposition sur le prix de la vente, à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements faits en dehors d'eux.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Avis de Dissolution et de Partage de Société

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le vingt-deux juin mil neuf cent vingt-deux, la Société en nom collectif formée entre M. Eugène DECOLLAND et M. Hugo ZEHNDER, chirurgiens-dentistes, par acte reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le vingt-trois février mil neuf cent vingt, ayant pour objet l'exploitation d'un cabinet dentaire, situé à Monte Carlo, rue Saint-Michel, villa Gardénia, avec succursale à la Condamine, 4, rue Albert, sous la raison *Decolland et Zehnder*, est dissoute d'un commun accord à partir du trente et un juillet mil neuf cent vingt-deux.

Les co-associés ont effectué entre eux le partage de l'actif social de la manière suivante :

Il a été attribué :

A M. Zehnder, le cabinet dentaire exploité à Monte Carlo, 3, avenue Saint-Michel, villa Gardénia, avec tous ses accessoires et tous les éléments corporels et incorporels qu'il comporte, y compris le droit au bail du local où il est exploité ;

Et à M. Decolland, le cabinet dentaire exploité à la Condamine, 4, rue Albert, avec tous ses accessoires et tous les éléments corporels et incorporels qu'il com-

porte, y compris le droit au bail du local où il est exploité.

Une expédition du dit acte de dissolution et partage a été déposée, à la date de ce jour, au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition entre les mains de M^e Settimo, notaire à Monaco, domicile élu, dans un délai de dix jours à partir de la deuxième insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 4 juillet 1922.

Signé : A. SETTIMO.

Avis de Vente

(Première Insertion.)

M. Emmanuel REY, demeurant rue Biovès, maison Noirel, a acquis de M. Louis SETTIMO, une victoria portant le n^o 142.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans le délais légaux.

1^{er} AVIS

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 29 juin 1922, enregistré,

M^{me} ABBO Ida a vendu, à la personne désignée dans l'acte, un matériel et marchandises d'une cabine qu'elle exploitait au Marché de la Condamine.

Faire opposition sur le prix de vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, 1, rue du Port, sous peine de forclusion.

Vivantes et variées, comme toujours, LES ANNALES de cette semaine consacrent deux pages de souvenirs à la Cour de l'Empereur d'Annam ; une page à Gabriel Fauré, une autre à Marceline Desbordes-Valmore. Elles commencent la publication de la *Quinzième station*, roman inédit d'Albert Jean, et donnent le premier acte de la pièce d'Alfred Machard : *Un million dans une main d'enfant*. Lire en outre les articles de Jean Bastia, Robert de Flers, Camille Flammarion, Yvonne Sarcey. Partout, le numéro : 0 fr. 75.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Du 3 juillet 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 131684.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1921. Dix Cinqtièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 août 1921. Quatre-vingts Actions de l'Ancienne Société de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco, portant les numéros 2214 à 2293.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1921. Un Cinqtième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 19386.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1921. Trois Cinqtièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730 et 35731.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1921. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44478.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1921. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 58783.

Exploit de M^e Soccac, huissier à Monaco, du 17 juin 1922. Cinquante Cinqtièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 62931 à 62980 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Du 14 novembre 1921. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Exploit de M^e Soccac, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 19985.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1922. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Titres frappés de déchéance.

Néant.